

23 juin 2023 -16:51

Appartient à Conseil des ministres du 23 juin 2023

Assentiment à l'accord relatif au transport aérien entre la Belgique et le Liberia

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord avec la République du Liberia relatif au transport aérien, fait à Monrovia le 17 juillet 2019.

L'accord remplace l'accord aérien bilatéral du 27 avril 1965 dont plusieurs clauses étaient devenues obsolètes. Ses dispositions, applicables aux parties contractantes et à leurs entreprises de transport aérien, prévoient et règlent tous les aspects permettant l'exploitation de liaisons aériennes.

Sur le plan économique et diplomatique, cet accord aérien contribue au rayonnement et à l'attrait de la Belgique dans le monde. Il offre des opportunités tant aux transporteurs aériens qu'aux aéroports ou entreprises sous-traitantes. Il est créateur d'emplois et permet d'augmenter les possibilités pour les voyageurs qui peuvent voler directement au départ de ou vers la Belgique.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn
Porte-parole
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be